

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 22 septembre 2026 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :
Frédéric Broué
Chantal Gauthier
Sylvain Marinier
Marc Tassé

Hugo Berthelet
Nathalie Dion
Brigitte Voss

Absences :
André Ibghy

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 19 h 07.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Mot de bienvenue

Le président de la séance souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

AG2026-09-21

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

ADMINISTRATION

AG2026-09-22

5. Représentation de la Ville - Subventions - Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (la "Fondation") tiendra un souper bénéfice le mercredi 4 novembre 2026 et vend des billets afin de financer ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire une subvention à la Fondation pour soutenir ses activités et être représenté à cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation publie une revue annuellement afin de financer ses activités et que le conseil souhaite soutenir ses activités et avoir le logo de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac dans cette revue à titre de partenaire de la Fondation;

CONSIDÉRANT QU'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues à l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer cette dépense, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande DG-101022, sujet à l'autorisation du conseil;

Il est proposé

ET RÉSOLU

- 1. d'acheter huit billets au coût de 350 \$ chacun à titre de don à la Fondation, pour un montant total de 2 800 \$;
- 2. de désigner le maire, monsieur Frédéric Broué, les conseillers, messieurs Marc Tassé, Sylvain Marinier et Hugo Berthelet et les conseillères, mesdames Nathalie Dion Chantal Gauthier et Brigitte Voss ainsi que le directeur général, monsieur Simon Lafrenière, pour représenter la Ville et participer au souper organisé par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui se tiendra le mercredi 4 novembre 2026 à l'hôtel Mont-Gabriel;
- 3. de remettre, à titre de don pour l'encan silencieux, un certificat d'une valeur de 195 \$ pour la location de temps de glace à l'aréna du Centre sportif Damien-Héту.
- 4. d'effectuer un don de 3 053,25 \$, représentant un montant de 0,25 \$ par habitant selon le décret de population 2026 à la Fondation pour l'achat de publicité dans la revue annuelle selon la visibilité prévue en lien avec ce don.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AG2026-09-23 6. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2026 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent l'approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2026.

Initiales	
Maire	Greffier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

TRÉSORERIE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

SÉCURITÉ INCENDIE

AG2026-09-24 7. Adoption des prévisions budgétaires - Régie incendie des Monts - Année 2027

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2027 lors de son assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2027 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 5 155 221\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

8. Période de questions sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

AG2026-09-25 9. Levée de la séance

Il est proposé

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Initiales	
Maire	Greffier

Le président de la séance,
Monsieur Marc Tassé

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier